



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris

### Colloques:

-collège: le 30/03

-lycées : le 7/04

S'inscrire  
via l'espace adhérent

#### SOMMAIRE

- P.1. Edito. Calendrier.
- P.2. Pétition contre les fermetures de classes ; mobilisation 7 et 8 mars
- P.3. Communiqué sur le pacte
- P.4. Communiqué retraites

#### Carrières

##### Classe exceptionnelle

6 au 19 mars  
vérification et saisie des missions

##### CAPA contestation RV carrière

Jeudi 23 mars

##### CAPA CFP

Jeudi 30 mars

##### Aménagement du poste de travail et allègement

jusqu'au 31 mars

##### Changement de discipline

jusqu'au 6 avril

#### Stages syndicaux/ réunions syndicales

##### La sécurité sociale, notre bien commun

Mardi 14 mars

##### Réunion mut intra

Samedi 18 mars 10-12h

##### CPE (Paris-Créteil- Versailles)

Jeudi 25 mai

##### Mixité sociale et scolaire

Date à venir

### Manque d'ambition pour le service public d'éducation !

Le privé sous contrat n'a aucune contrainte pour l'obtention des moyens publics qu'il reçoit (plus de 70 % de son financement) ni pour leur répartition. Ainsi, à Paris, pour éviter un retour dans le public après l'étape collège où l'évitement est maximum, le paquet est mis sur les lycées qui ont des effectifs moindres que les lycées publics et davantage de moyens pour offrir une offre de formation plus large. Tandis que le public voit ses effectifs diminuer, le privé se maintient. A l'heure du bilan N+2 de la réforme Affelnet à Paris, la question de l'inégalité entre privé et public se pose de façon criante. Si l'an passé, le privé était absent du bilan Affelnet, ce que nous avons dénoncé, il a fait son entrée dans la présentation de la mixité sociale et scolaire à Paris. Qu'il contribue très fortement à empêcher (il scolarise plus de 40 % des lycéens).

Nous avons, à nouveau, déploré que la baisse démographique à Paris ne soit pas utilisée pour réduire les effectifs dans le public. Une politique de mixité sociale et scolaire est indispensable d'un point de vue citoyen car il permet aux élèves de différentes origines de se connaître. Mais pour que la réussite scolaire de toutes et tous soit au rendez-vous, il faut baisser les effectifs. Ce n'est pas le choix qu'a fait le ministère qui retire 182 emplois au second degré public parisien. Plus de 60 classes seront fermées dans les collèges publics parisiens à la rentrée prochaine. Des sections d'enseignement général et des lycées entiers sont menacés de fermeture dans les années qui viennent. Des fermetures de collèges publics ne sont pas à exclure selon le rectorat. Le SNES-FSU Paris soutient les établissements qui se mobilisent et appelle à multiplier les actions pour faire entendre le manque de moyens et d'ambition pour le service public d'éducation !

**Réduisez le  
nombre d'élèves  
par classe,  
pas nos pensions**



Thomas Baniol, Nathalie Dehez, Ketty Valcke,  
Co-secrétaires généraux du SNES-FSU Paris

**Mardi 7 mars:**  
**GRÈVE ET MANIFESTATION**  
**Mettre la France à l'arrêt contre la réforme des  
retraites**

*Horaire et lieu de la manifestation à venir (voir sur le site)*

## Collèges et lycées : pétition contre les fermetures de classe à Paris

La FSU 75, avec la FCPE et d'autres organisations syndicales, appelle à signer la pétition contre les fermetures de classes à Paris. Dans le secondaire, c'est plus de 60 classes concernées en collège, 16 en lycée. Vous retrouverez la pétition sur :

[www.toucheapasamaclasse.fr](http://www.toucheapasamaclasse.fr)

# TOUCHE PAS À MA CLASSE !

## Non aux fermetures de classes à Paris

187 postes supprimés dans le primaire, 182 postes dans le secondaire, 1 école sur 3 touchées à Paris... stop à la saignée !

Nous refusons les fermetures de classes et exigeons au contraire le renforcement des moyens pour l'éducation dans la capitale

Je signe la pétition !

## Mobilisation retraites : la France à l'arrêt le 7 mars et manifestation pour les luttes pour les droits des femmes le 8 mars

Les mobilisations contre la réforme des retraites ont été massives. Pour gagner, il faut continuer et amplifier la mobilisation. La FSU et l'intersyndicale appellent à :  
- être **massivement en grève le mardi 7 mars** et à **se rendre à la manifestation** (horaire et parcours à venir)  
- à se mobiliser le 8 mars, journée internationale des luttes pour les droits des femmes.

Rejoignez les cortèges joyeux de la FSU !



## Communiqué FSU sur le PACTE

Pénurie alarmante d'enseignant-es, déclasserement salarial à tous les niveaux de carrière, épuisement professionnel, inégalités salariales femmes/hommes persistantes, suppressions de postes, réforme des retraites, inflation grandissante ... la réponse du ministère pour les personnels : des missions supplémentaires ! Le pacte est une proposition hors-sol, méprisante et provocatrice !

La FSU le dit et le répète : le pacte n'est en rien une revalorisation ! Il s'agit de rémunérer les personnels pour des tâches supplémentaires. Payer quelqu'un pour ce qu'il fait n'a rien de novateur ou de moderne, c'est la base du travail rémunéré. L'emploi systématique du mot revalorisation par le ministre et le gouvernement relève de la tromperie institutionnelle.

Une proposition méprisante pour la réalité du temps de travail des enseignant-es : les enquêtes institutionnelles montrent à la fois que les professeur-es ont une charge de travail très lourde (la moitié travaille plus de 43h par semaine selon la DEPP en octobre 2022) et un état d'épuisement avancé (enquête de l'observatoire du bien-être, octobre 2022). La principale réponse du ministère est donc de charger plus encore la barque !

Méprisante aussi pour les femmes : là aussi, les enquêtes institutionnelles confirment l'état des inégalités femmes/hommes en matière de rémunération dans l'Éducation nationale en particulier par les primes et les missions supplémentaires. Réponse du ministère : renforcer l'usage des primes et des missions supplémentaires. Dans l'Éducation nationale la prétendue grande cause du quinquennat en reste, encore une fois, au stade des grands discours !

Une proposition provocatrice : en faisant des remplacements à l'interne un élément obligatoire du pacte, au motif qu'il y a « une demande sociale très forte » sur cette question, dans le second degré, le ministère fait porter sur les enseignant-es la responsabilité de pallier à l'incurie institutionnelle en la matière. Dans le premier degré, c'est par le seul prisme du soutien en sixième dont on sait qu'il est déconnecté de la réalité. De même, il compte sur le déclasserement salarial des personnels entretenu par les gouvernements successifs pour que le pacte soit pris par les collègues.

Une proposition hors-sol : le ministère invente une usine à gaz improbable pour l'organisation du pacte au niveau des écoles et des établissements. Les protocoles Covid de contact tracing paraissent presque simples en comparaison ! Concernant les directeurs et directrices d'école, le pacte modifie leur statut, avant même la parution des décrets, c'est la pire application de la loi Rilhac ! Il les positionne de façon hiérarchique en leur donnant la responsabilité de répartir les missions des enseignant-es, de les évaluer et d'en rendre compte à l'IEN. Au passage, il alourdit leur charge de travail alors que c'est l'inverse qui est demandé par la profession.

Le ministère est donc prêt à faire dysfonctionner les écoles et établissements, à alourdir la charge de travail, à aggraver les inégalités femmes/hommes pour appliquer un projet politique hors-sol.

Pour la FSU, le pacte, c'est non ! Elle exige une revalorisation sans contreparties de toutes et tous, débuts, milieux et fins de carrière. Elle appelle les personnels à rendre visibles les revendications salariales dans les mobilisations retraites notamment les 11 et 16 février et le 8 mars à l'occasion de la journée de lutte pour les droits des femmes.

Les Lilas le 9 février 2023





### L'intersyndicale est prête à durcir le mouvement

Depuis le 19 janvier dernier, la population ne cesse de démontrer sa très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites du gouvernement à travers les grèves, les manifestations mais aussi la pétition en ligne qui a atteint un million de signatures.

Au fil des semaines, les sondages démontrent également une hausse de ce rejet massif puisque dorénavant, plus de 7 français sur 10 et 9 travailleurs et travailleuses sur 10 se disent opposés au projet de réforme.

Ce mouvement social inédit par son ampleur est donc désormais ancré dans le paysage social. Le gouvernement, comme les parlementaires, ne peuvent y rester sourds.

Durant la poursuite des débats parlementaires, les organisations syndicales professionnelles et de jeunesse vont poursuivre la mobilisation et l'amplifier. Ainsi, elles appellent à une journée d'actions interprofessionnelles sur l'ensemble du territoire le 16 février. A cette occasion, les secrétaires généraux ou présidents des organisations syndicales manifesteront à ALBI pour appuyer l'ancrage fort de ce mouvement partout sur le territoire, dans les petites villes comme dans les plus grandes.

Par ailleurs, les parlementaires appelés à se prononcer sur ce projet de réforme doivent entendre comme le gouvernement, le mécontentement de la population, et rejeter massivement ce texte. Il en va de leur responsabilité. C'est dans ce cadre que l'ensemble des secrétaires généraux et présidents écriront à chaque parlementaire de l'arc républicain pour réaffirmer notre opposition et celle de la population. Parallèlement, nous appellerons nos structures locales à interpeler député-es et sénateurs-trices dans leurs circonscriptions.

Enfin, si malgré tout le gouvernement et les parlementaires restaient sourds à la contestation populaire, l'intersyndicale appellerait les travailleurs et les travailleuses, les jeunes et les retraité.e.s à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain. L'intersyndicale se saisira du 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes pour mettre en évidence l'injustice sociale majeure de cette réforme envers les femmes.

L'intersyndicale se réunira le 16 février au soir. D'ici là, elle appelle le gouvernement à retirer son projet de loi et les parlementaires à prendre leurs responsabilités face au rejet massif de la population face à ce projet injuste et brutal.

Paris, le 11 février 2023